# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

n° 110 - 12 Avril 1978

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

**ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES**
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

DLP 17-4-78427923

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

## PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que la Législation actuelle, notamment *l'Arrêté du 4 Février 1976*, interdit l'emploi des produits réputés toxiques pour les abeilles sur arbres fruitiers et autres plantes mellifères d'une part pendant toute la période de floraison, d'autre part pendant la période d'exsudation de miellats consécutifs à la présence de pucerons, cochenilles ou psylles.

Si des traitements chimiques sont néanmoins nécessaires dans de telles circonstances, on devra choisir les pesticides parmi ceux reconnus non nocifs pour les abeilles, à savoir (par ordre alphabétique) :

- Amitraz
- Bromophos
- Bromopropylate
- Chinométhionate
- Chlorphénamidine
- Cyhexatin

Dialiphos
Dicofol
Diéthion
Endosulfan
Phosalone
Pirimicarbe
Polychlorocamphane

*Pyrethrines végétales
Roténone
Tétradifon
Tétrasul
Thioquinox
Toxaphène

* Exclure les pyréthrinoïdes synthétiques.

## ARBRES FRUITIERS ET PETITS FRUITS

*TAVELURES*.- Sur *POIRIER* le maintien d'une protection continue est actuellement primordiale en toutes régions.

- Sur *POMMIER*, le premier traitement doit se situer en règle générale cette année au stade C 3. Toutefois dans les régions tardives (type Hte Savoie, Combe de Savoie, plateau Ardèchois, Forez ou Monts du Lyonnais) la maturité des germes de la maladie est retardée par les températures relativement basses qui ont accompagné les précipitations depuis le milieu de Mars.

En conséquence, dans ces régions le premier traitement pourra être différé jusqu'après la prochaine période à la fois humide et tiède.

*OÏDIUM DU POMMIER ET MONILIA DU CERISIER*.- Maintenir la protection.

*BACTERIOSE DU NOYER*.- Le premier traitement n'est nécessaire qu'à la *moitié* du développement des *chatons*. Jusqu'à maintenant, seuls les produits cupriques à 150 gr/hl de cuivre métal (600 gr/hl de sulfate ou 300 gr/hl d'oxychlorure à 50 %).

*DIDYMELLA DU FRAMBOISIER*.- L'application d'un premier traitement s'impose dès réception dans les régions précoces (type vallée du Rhône) et d'ici 8 à 10 jours dans les régions tardives (type Hte Savoie). On utilisera une des formules suivantes :

- Bénomyl à 30 gr/hl de mat. active (Benlate)
- Captane à 150 gr/hl de m. a. (14 spécialités)
- Dithianon à 50 gr/hl de m. a. (Délan)
- Mancozèbe à 160 gr/hl de m. a. (Dithane M 45 ou Sandozèbe)
- Méthylthiophanate à 70 gr/hl de m. a. (Pettis 40 ou P elt 44)
- Thirame à 200 gr/hl de m. a. (15 spécialités).

P305

*PSYLLE DU POIRIER*.- Le premier traitement en cours de végétation devra se situer à la fin de la *chute des pétales* (stade G). On utilisera un des produits suivants :

- Amitraze à 60 gr/hl de mat. act. (Maïtac ou Tudy)
- Fenvalérate à 10 gr/hl de m. a. (Sumicidin)
- Méthidathion à 30 gr/hl de m. a. (Ultracide)
- Monocrotophos à 30 gr/hl de m. a. (Azodrin ou Nuvacron)
- Permethryne à 8,75 gr/hl (ou 35 gr pour 400 l) de m. a. (Perthrine)

- Fenvalerate et Permethrine (famille dite des "Pyrethrinoïdes") sont nocifs sur les insectes auxiliaires, mais ceux-ci n'étant pas encore présents dans les vergers, ces deux matières actives pourront être utilisées préférentiellement lors de ce premier traitement conjointement avec l'Amitraz par ailleurs inoffensif pour les abeilles.

De toutes façons, par la suite, nous insisterons à nouveau sur la nécessité de varier le plus possible les produits utilisés.

*XYLEBORE*.- Dans les quelques foyers où cet insecte sévit encore, la couverture insecticide devra encore être assurée :

- dans les régions moyennes ou précoces : au moins jusqu'à la fin de la prochaine période chaude (t° maxi supérieure à 18° pendant au moins 3 jours consécutifs)
- dans les régions froides : au moins pendant les 2 ou 3 prochaines périodes chaudes.

Dans les régions N W de la Circonscription (Rhône et Loire) et N E (Savoies et Haut Rhône) où les pluies du 30 Mars ont été moins abondantes, les traitements appliqués dans la 3e décade de Mars sont encore efficaces (fortes doses sur des tissus ne subissant pas de croissance).

*RAVAGEURS A SURVEILLER*.et pouvant faire l'objet d'une intervention chimique en cas de pullulation bien visible.

- puceron vert du pommier
- puceron cendré du pommier et du poirier
- puceron vert sur pêcher
- acariens sur arbres fruitiers

Sur poirier le traitement contre le psylle peut dispenser d'un traitement spécifique "puceron".

## GRANDE CULTURE

*MELIGETHE ET CHARANCON DES SILIQUES*.- Le traitement polyvalent contre ces deux insectes peut, encore être appliqué jusqu'à la veille de l'ouverture *des premières fleurs*. Il est toutefois conseillé de ne l'appliquer que dans la mesure où l'on observe au moins deux de ces insectes par inflorescence.

*MALADIES DES CEREALES*.- Les premières manifestations de diverses maladies sont apparues fin Mars.

La plus fréquente est actuellement la *Rhynchosporiose* sur *l'ORGE d'hiver*. Partout où cette maladie est présente de façon visible, on appliquera un premier traitement entre les stades 6 et 7 (1 à 2 noeuds).

Le produit reconnu le plus efficace en 1977 est une association Carbendazim + Triadimefon (Bayleton total) devant le Benomyl et le Carbendazim seul.

Les autres maladies : piètin, rouille naine, oïdium, ne présentent pas pour l'instant un aspect inquiètant.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.